

02 avr 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 2 avril 2004

Utilisation rationnelle de l'énergie dans les habitations

Sur proposition du Ministre des Finances, Didier Reynders, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à encourager davantage l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les habitations.

Sur proposition du Ministre des Finances, Didier Reynders, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à encourager davantage l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les habitations.

Les mesures en matière de réductions fiscales accordées aux dépenses d'économie d'énergie dans les habitations, qui étaient déjà prévues dans la réforme fiscale, sont renforcées. Les décisions suivantes ont été prises :- porter de 500 à 600 ? (non indexé) le montant de la réduction d'impôt pour les dépenses d'économie d'énergie, soit une augmentation de 20 %,pour la rénovation d'habitations ;- ajouter les locataires à la liste des personnes pouvant bénéficier de cette réduction d'impôt ;- relever de 15 à 40% le pourcentage de la réduction d'impôt, quelle que soit la nature de l'investissement..Ces mesures entrent en vigueur le 1er janvier 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>